- COMMUNIQUÉ -
DE PRESSE

Paris, le 20 mai 2026

Interco’ Outre-mer et l’Association nationale des élus des littoraux renforcent leur partenariat autour des enjeux des littoraux ultramarins

Interco’ Outre-mer et l’Association nationale des élus des littoraux (ANEL) réaffirment leur mobilisation commune sur les enjeux littoraux des territoires ultramarins. Elles annoncent ainsi la mutualisation du guichet juridique de l’ANEL, désormais accessible gratuitement aux adhérents d’Interco’ Outre-mer. Par ailleurs, dans le cadre des travaux conduits à l’initiative de l’ANEL à l’occasion des 40 ans de la loi Littoral, les deux réseaux plaident pour des évolutions ambitieuses, sans remettre en cause l’esprit du texte.



Eugène LARCHER
Président d'Interco' Outre-mer,
Vice-président de l’Agglomération de l’Espace Sud Martinique
Maire de Les Anses d’Arlet



Jean-Charles ORSUCCI
Président de l’ANEL
Vice-Président de la Communauté de communes Sud Corse
Maire de Bonifacio

Interco' Outre-mer et l'ANEL mutualisent un guichet juridique au service des intercommunalités ultramarines

Interco' Outre-mer et l'Association nationale des élus des littoraux annoncent, dans le cadre du renforcement de leur partenariat, l'ouverture du guichet juridique de l'ANEL aux adhérents d'Interco' Outre-mer. Cette coopération vise à apporter un appui rapide et sécurisé aux exécutifs et services des intercommunalités ultramarines, au plus près de leurs enjeux.

Le guichet permet de solliciter une expertise sur toute question juridique liée à l'exercice des compétences locales : procédures, montages, sécurisation des actes, projets d'aménagement, gestion du domaine, etc. Il contribue à éclairer la décision publique, à prévenir les risques contentieux et à faciliter la conduite opérationnelle des projets.

Par cette nouvelle étape de coopération, Interco' Outre-mer et l'ANEL renforcent les moyens d'action proposés aux collectivités ultramarines, en privilégiant des solutions concrètes et immédiatement mobilisables.

Un partenariat fondé sur une conviction partagée : le littoral, cœur des Outre-mer

Territoires d'îles, d'archipels ou de façades océaniques, les Outre-mer vivent au rythme de leur littoral : espaces de vie, d'activités économiques, de biodiversité, mais aussi zones exposées aux risques naturels et aux effets du changement climatique. Dans ce contexte, Interco' Outre-mer et l'ANEL portent une parole commune : l'action publique littorale gagne en efficacité lorsqu'elle s'appuie sur des échanges d'expériences, des positions partagées et des outils adaptés, au plus près des réalités locales.

Ces derniers mois, les deux réseaux ont ainsi travaillé conjointement sur les perspectives d'évolution de la loi Littoral. Des propositions opérationnelles en ont découlé[1].

Ce travail a ouvert la voie à une réflexion plus large, aujourd'hui animée[2] par l'ANEL, et pleinement soutenue par Interco' Outre-mer : mieux concilier protection des espaces remarquables, développement maîtrisé des communes littorales, adaptation au changement climatique et réponses aux besoins de logement et d'équipements publics.

Eugène Larcher, président d'Interco' Outre-mer, déclare : « *Le littoral, c'est l'essence de nos territoires : nous vivons avec et pour le littoral. Les réglementations parfois inadaptées méritent une attention particulière.* »

Jean-Charles Orsucci, président de l'ANEL, ajoute : « *Les élus littoraux, en métropole comme en Outre-mer, partagent la même exigence : protéger durablement nos côtes tout en donnant aux territoires les moyens d'agir, de se loger et d'investir.* »

Les deux présidents saluent les travaux déjà engagés, notamment au Sénat[3], ainsi que la dynamique de concertation en cours. Ils appellent toutefois à ne pas céder à la prudence excessive mais à faire preuve d'audace, sans altérer l'esprit du texte, afin de l'adapter avec discernement aux défis actuels et aux spécificités des territoires d'Outre-mer. Dans cette perspective, Interco' Outre-mer et l'ANEL demeurent mobilisées et vigilantes quant aux propositions qui seront formulées.

[1] À l'issue d'un travail collectif mené avec leurs adhérents et des experts associés, Interco' Outre-mer et l'ANEL ont présenté une expression commune sur l'application de la loi Littoral dans les territoires d'Outre-mer. https://intercommunalites-outremer.fr/wp-content/uploads/2026/03/loi-littoral-en-outre-mer_vf.pdf

[2] Travaux d'actualisation de la Loi Littoral portés par l'ANEL : *https://www.anel.asso.fr/2026/02/19/communique-de-presse-du-19-fevier-2026-travaux-dactualisation-de-la-loi-littoral-lanel-lance-un-groupe-de-travail-qui-devoilera-ses-conclusions-lors-du-congres-annuel/*

[3] Missions d'information loi Littoral & Montagne

À propos de l'ANEL

Fondée en 1978, L'Association Nationale des Élus des Littoraux (A.N.E.L.) rassemble de très nombreuses collectivités littorales en métropole, Corse et outre-mer autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection des littoraux.

En 2025, l'A.N.E.L. compte plus de 700 adhérents et regroupe les élus provenant de communes, intercommunalités, départements et régions maritimes de métropole, de Corse et d'Outre-mer. L'association est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les questions relatives à la mer et au littoral, notamment comme membre du C.N.M.L. et des Conseils Maritimes de Façade.

Pour en savoir plus **www.anel.asso.fr**

À propos d'Interco' Outre-mer

Interco' Outre-mer est le réseau de référence des intercommunalités ultramarines. L'association rassemble élus, techniciens et partenaires institutionnels engagés dans le développement et la coopération des territoires d'Outre-mer.

À travers la mutualisation des expériences, le partage d'expertises et le dialogue entre collectivités, Interco' Outre-mer accompagne les intercommunalités dans la conduite de politiques publiques adaptées aux réalités locales et aux enjeux propres aux territoires ultramarins.

L'association agit également comme un espace de représentation et de coopération auprès des institutions nationales, avec l'objectif de renforcer la prise en compte des spécificités ultramarines dans les politiques publiques territoriales.

Pour en savoir plus : **www.intercommunalites-outremer.fr**

CONTACTS PRESSE

ANEL
HODOS
Sophie Ryan • 06 56 66 21 35 • s.ryan@hodos.paris
Marie Lemaire • 07 52 06 97 55 • m.lemaire@hodos.paris

INTERCO' OUTRE-MER
Caroline Cunisse, *Directrice Générale* • 06 76 97 36 08 • c.cunisse@interco-outremer.fr